

SOMMAIRE FICHES ACTION

1. Processus d'élaboration - Actions prioritaires.....	5
2. Lecture des fiches action.....	6
3. Fiches actions élaborées pour répondre aux objectifs de gestion du site.....	7
3.1. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°1 : Gestion et amélioration de la qualité des cours d'eau, des milieux et espèces associés.....	7
3.1.1. Fiche action 1.a - Réaliser un diagnostic de bassin versant identifiant les sources de nuisances et actions à entreprendre.....	8
3.1.2. Fiche action 1.b - Participer au groupe de travail ensablement et apporter une contribution à la prise en compte des espèces aquatiques.....	9
3.1.4. Fiche action 1.c - Appui technique des experts des espèces aquatiques et des chiroptères aux techniciens du syndicat de rivière.....	10
3.1.5. Fiche action 1.d - Mettre en place avec les gestionnaires forestiers des mesures à intégrer dans les aménagements et les plans simples de gestion, visant la protection des ruisseaux, des mégaphorbiaies, des tourbières, de la ripisylve et des espèces d'intérêt communautaire.....	11
3.1.6. Fiche action 1.e - Participer à la réactualisation du plan de gestion de la voirie sous responsabilité du département.....	12
3.1.7. Fiche action 1.f - Mettre en œuvre une action de communication pour sensibiliser la population et les financeurs à la qualité de l'eau pour la vie aquatique.....	13
3.2. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 2 : Restauration et entretien des zones humides terrestres.....	14
3.2.1. Fiche action 2.a - Entretenir des zones tourbeuses et les zones humides associées.....	14
3.2.2. Fiche action 2.b - Restaurer des zones humides dégradées.....	15
3.3. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°3 : Ouverture et valorisation des milieux pastoraux de moyenne altitude.....	17
3.3.1. Fiche action 3.a - Entretenir les pelouses et les formations à genévrier commun.....	18
3.3.2. Fiche action 3.b - Restaurer les pelouses et les formations à genévrier commun.....	19
3.3.3. Fiche action 3.c - Entretenir les prairies de fauche.....	20
3.3.4. Fiche action 3.d - Restaurer les prairies de fauche.....	21
3.4. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°4 : Valoriser les milieux pastoraux d'altitude.....	22
3.4.1. Fiche action 4a - Cartographier les formations d'altitude afin de hiérarchiser les interventions.....	23
3.4.2. Fiche action 4b - Entretenir les espaces pastoraux d'altitude.....	24
3.4.3. Fiche action 4c - Ouvrir des zones de landes au profit des surfaces herbagères avec prise en compte de l'avifaune.....	25
3.5. Action permettant de satisfaire à l'objectif N°5 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et des espèces associées.....	26
3.5.1. Fiche action 5.a - Définir les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux forestiers et intégrer les objectifs du DOCOB dans les documents de gestion forestière.....	27
3.5.2. Fiche action 5.b - Favoriser les arbres à nécromasse et préserver les arbres à cavités vieillissants.....	28
3.6. Action permettant de satisfaire à l'objectif N°6 : Préservation des populations de chiroptères.....	29
3.6.1. Fiche action 6.a - Dans le bâti humain, prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme gîte par les chiroptères.....	30
3.6.2. Fiche action 6.b - Adapter l'utilisation des produits de traitement antiparasitaire.....	31
3.6.3. Fiche action 6.c - Prendre des mesures favorables au maintien des vieux vergers utilisés par les chiroptères comme terrain de chasse.....	32
3.6.4. Fiche action 6.d - Mise en tranquillité de l'entrée de grottes dans le cas d'un risque important de dérangement...	33
3.7. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 7 : Encadrement de la fréquentation touristique.....	34
3.7.1. Fiche action 7.a - Rédiger un plan de circulation accompagné de panneaux d'information sur le massif du Madres.....	35
3.8. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 8 : Recommandations adaptées localement à intégrer à la charte Natura 2000.....	36
3.9. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 9 : Amélioration des connaissances	37

3.9. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 9 : Amélioration des connaissances	37
3.9.1. Fiche action 9.a - Préciser la cartographie des habitats a gro-pastoraux sur les zones basse et intermédiaire du site afin de définir les zones à res taurer et à entretenir.....	38
3.9.2. Fiche action 9.b - Améliorer la connaissance des populations des espèces aquatiques et de leur répartition spatiale, mettre en place des suivis.....	39
3.9.3. Fiche action 9.c - Compléter la recherche des cavités d'hivernage et de reproduction des chiroptères Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire.....	40
3.9.4. Fiche action 9.d - Rechercher des espèces de l'annexe II (entomofaune, Loutre, mousses.....)	41
3.9.5. Fiche action 9.e - Réaliser des diagnostics avant et après la mise en œuvre des contrats de gestion des habitats (inclut le suivi et l'évaluation des mesures de gestion).....	42
3.9.6. Fiche action 9.f - Mettre en place un suivi scientifique et technique de l'état de conservation des habitats.....	43
3.10. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 10 : Animation du DOCOB	
Communication et information.....	44
3.10.1. Fiche action 10.a - Préparer et animer les réunions des groupes de travail et du comité de pilotage.....	45
3.10.2. Fiche action 10.b - Mettre en œuvre des programmes d'information des acteurs locaux.....	46
3.10.3. Fiche action 10.c - Engager les acteurs locaux dans la voie de la contractualisation.....	47
3.10.4. Fiche action 10.d - Sensibiliser le grand public.....	48
3.10.5. Fiche action 10.e - Rédiger annuellement un compte-rendu d'activité d'animation et d'évaluation de la mise en œuvre du document d' objectifs.....	49

1. Processus d'élaboration - Actions prioritaires

Les actions proposées ont été préparées en groupe de travail.

Le 3 avril 2007, quatre groupes thématique se sont réunis :

- milieux et espèces aquatiques,
- espèces non-aquatiques,
- habitats agro-pastoraux, forestiers et divers,
- fréquentation, communication et animation

Ces réunions ont permis de définir les mesures répondant aux objectifs de gestion.

Le 11 mai une réunion plénière a permis de préciser et d'effectuer un début de traduction des anciennes mesures agro-environnementales (MAE) dans le nouveau dispositif du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)¹.

La chambre d'Agriculture de l'Aude a présenté, en juin 2007, aux opérateurs Natura 2000, naturalistes, et représentants de l'Etat², une proposition pour être Opérateur Agro-environnemental sur plusieurs sites du département de l'Aude, parmi lesquels, le site HVABA. Le projet territorial à enjeu biodiversité « sites pyrénéens », comportant plusieurs MAE territoriales, a été présenté à la Commission Régionale Agro-environnementale (CRAE) du 23 octobre 2007 et validé, en vue d'engagement pour les exploitations agricoles dès mai 2008.

Ces propositions sont insérées dans le présent document en remplacement des anciennes MAE. Le nombre de MAE étant plus réduit, certaines anciennes MAE ne pourront être reprises dans les fiches action.

Quelques modifications sont également apportées aux autres mesures.

Cette nouvelle version a été validée en réunion plénière le 25 octobre 2007.

Des précisions ont été apportées ultérieurement au vu des versions définitives des MAE territoriales et de la définition officielle des actions de la mesure 323 B par la circulaire de gestion des sites Natura 2000 du 21 novembre 2007.

Il a été convenu, dans les groupes de travail, d'engager logiquement, dans les premières années de vie du document d'objectifs, des actions dont la réalisation est caractérisée par l'urgence concernant la sauvegarde des habitats et des espèces concernées.

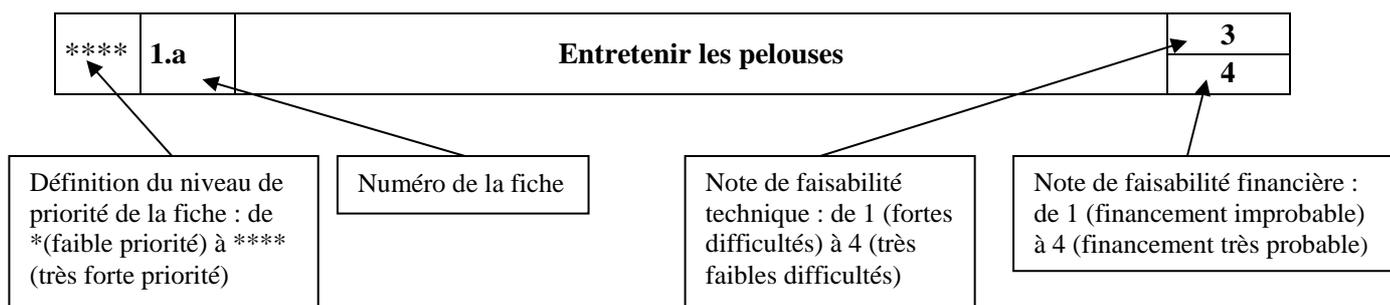
Si les priorités reposent sur un résultat attendu en matière de conservation ou de restauration, il convient d'envisager à priori les faisabilités financières et techniques. Le choix des actions, guidé prioritairement par la réalisation des objectifs, n'a pas été déterminé par ces critères de faisabilité.

• ¹ Plan de développement rural hexagonal 2007–2013 – Version définitive du 20 juin 2007 – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

• ² Participants : DDAF, DIREN LR, Fédération Aude Claire, ONF-Agence de l'Aude, LPO Aude, PNR Narbonnaise en Méditerranée, Chambre d'Agriculture

2. Lecture des fiches action

- En tête :



- Codes habitats et espèces : il s'agit des codes Natura 2000.

Liste des mesures du PDRH retenues dans les fiches action

Mesures		bénéficiaires	Objet	Financement maximum ou fourchette de financement
Code	Intitulé			
216	Aide aux investissements non productifs	Agriculteurs (Personnes physiques ou morales)	Investissements pour lutter contre l'érosion de la biodiversité	80% pour les investissements liés à une mesure agroenvironnementale - 75% dans les autres cas
323-A	Elaboration et animation des documents d'objectifs Natura 2000	Opérateurs ou structures animatrices de DOCOB	Elaboration et animation de DOCOB	40 à 100 %
323-C	Dispositif intégré en faveur du pastoralisme	Agriculteurs (personnes physiques ou morales)	Actions de sensibilisation environnementale et des investissements liés à la mise en valeur du patrimoine naturel et au développement d'espaces à haute valeur naturelle	40 à 100 %
323-D	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	Personnes physiques ou morales	- Investissements liés à l'entretien, la restauration ou l'amélioration du patrimoine naturel. - Actions de sensibilisation et de conseil pour la préservation du patrimoine naturel. - Etudes, inventaires suivis,...	40 à 100 %
331	Formation et information des acteurs économiques	Organismes publics ou privés assurant des formations	Formations sur les thématiques liées au développement durable ou aux actions environnementales menées dans le cadre de la mesure 323.	100 %
214-I	Mesures agroenvironnementales territorialisées	Agriculteurs (personnes physiques ou morales)	Aide aux exploitations agricoles dans le cadre de la conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.	Contrats. Forfaitaire en fonction des mesures retenues
227	Investissements non productifs en milieux forestiers	Propriétaires forestiers publics et privés	Conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire en milieu forestier.	Contrats. Aides forfaitaires ou financement sur devis approuvé (100 %)
323-B	Investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (hors milieux forestiers et hors production agricole)	Tous propriétaires ou ayants droit	Conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire en milieu forestier et hors production agricole.	Contrats. Financement sur devis approuvé 40 à 100 %

Les coûts liés aux mesures non-contractuelles ont été établis sur la base de 450 € la journée (technicien supérieur / ingénieur).

- Estimation du coût : estimation sommaire permettant d'obtenir une évaluation du coût global des mesures proposées. Ne préjuge pas des sommes effectivement allouées.
N.C. = non chiffrable.

- Surfaces : N.C. = non chiffrable.

3. Fiches actions élaborées pour répondre aux objectifs de gestion du site

3.1. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°1



La lutte contre la dégradation, voire l'amélioration constante de la qualité des eaux du bassin de l'Aude sont déterminantes pour assurer une bonne conservation des espèces aquatiques de l'annexe II.

La qualité de l'eau contribuant également à la richesse trophique, les chiroptères bénéficieront des actions engagées. Des points noirs de pollution localisés devront être résorbés, notamment en entreprenant un effort de traitement des effluents. Les montages financiers, concernant les installations d'assainissement, doivent être appuyés par la valorisation des enjeux spécifiques du site.

Le problème d'ensablement de l'Aude est sans doute le point le plus important à améliorer.

FICHES ACTION

- ❑ **1.a** Réaliser un diagnostic de bassin versant identifiant les sources de nuisances et actions à entreprendre.
- ❑ **1.b** Participer au groupe de travail ensablement et apporter une contribution à la prise en compte des espèces aquatiques
- ❑ **1.c** Appui technique des experts des espèces aquatiques et chiroptères aux techniciens du SMMAR.
- ❑ **1.d** Mettre en place avec les gestionnaires forestiers des mesures à intégrer dans les aménagements et les plans simples de gestion, visant la protection des ruisseaux, des mégaphorbiaies, des tourbières, de la ripisylve et des espèces d'intérêt communautaire.
- ❑ **1.e** Participer à la réactualisation du plan de gestion de la voirie sous responsabilité du département.
- ❑ **1.f** Mettre en œuvre une action de communication pour sensibiliser la population et les financeurs à la qualité de l'eau pour la vie aquatique.

3.1.1. Fiche action 1.a

**	1.a	Réaliser un diagnostic de bassin versant identifiant les sources de nuisances et actions à entreprendre	4
			2

Préambule : Cet état des lieux devra déboucher sur une cartographie présentant les zones de nuisances sur lesquelles des interventions d'épuration seront considérées comme nécessaires. Un rapprochement avec le SAGE HVA et son animatrice sera nécessaire afin que cette action ne soit pas redondante avec les travaux de celui-ci.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323 D</i>		<i>Coût</i>
-Faire la synthèse des études et des projets en cours. Série de relevé des stations de suivi de la qualité des eaux effectués conseil général, en particulier.		900 €
-Cartographier de façon précise et apprécier les nuisances des points de rejets des effluents domestiques et agricoles (élevages) sur le linéaire de l'Aude et de ses affluents (incluant les zones relevées dans la synthèse précédente).		
-Rédaction de propositions visant la réduction des nuisances.		
-Travail de coordination et de concertation avec l'animatrice du SAGE	2 J.	

Ce travail sera réalisé en partenariat avec le SAGE HVA

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-IBGN tous les 6 ans	-Réalisation du diagnostic
-Toute mesure normalisée d'évaluation	-Réalisation de la cartographie des nuisances

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-ONEMA
-Collectivités locales	-DDAF
-SAGE HVA	-DIREN-SEMA
	-Agence de l'eau Rhône Méditerranée
	-Conseil Général
	-Fédération Aude claire

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	25%
-FEADER	-PDRH	50%
-Collectivités territoriales		25%

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	900 €

3.1.2. Fiche action 1.b

****	1.b	Participer au groupe de travail ensablement et apporter une contribution à la prise en compte des espèces aquatiques	3
			3

Préambule : On constate depuis plusieurs années un ensablement préoccupant de l'Aude. Cet ensablement est dommageable pour la vie aquatique à cause d'une modification des conditions écologiques du fond du cours d'eau. Les espèces d'intérêt communautaire, notamment, voient leur capacité nutritionnelle réduite. Leur régression a déjà commencé. Leur présence est menacée à court terme. Il importe donc de connaître précisément les causes de cet ensablement et d'améliorer les pratiques qui en sont responsables. Pour cela la structure animatrice du site participera aux groupes de réflexion initiés par l'Etat sur cette problématique. Des curages de faible intensité pourront être réalisés si besoin.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
	Néant	

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A</i>		<i>Coût</i>
-Participer aux groupes de travail	5 J	2250 €

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	Nombre de réunion

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-ONEMA
-E.D.F	-DDAF 11, 09 et 66
-Propriétaires et gestionnaires des microcentrales privées	-DIREN LR et MP
-Riverains	-DRIRE LR et MP
-SIAHHVA / SMMAR	-Conseil Général 11, 09 et 66
-AAPPMA	-Fédération Aude claire 11, 09 et 66
	-Agence de l'eau

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	25%
-FEADER	-PDRH	50%
-Collectivités territoriales		25%

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	2250 €

3.1.3. Fiche action 1.c

**	1.c	Appui technique des experts des espèces aquatiques et des chiroptères aux techniciens du syndicat de rivière	4
			4

Préambule : Les ripisylves de l'Aude et de ses affluents font régulièrement l'objet d'interventions de la part du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée (SIAHHVA), en particulier pour la prévention des risques d'inondation. La ripisylve est un habitat fragile abritant de nombreuses espèces faunistiques liées à la qualité de celui-ci. Il convient donc d'effectuer un diagnostic avec les techniciens de rivière avant chaque intervention, pour tenir compte de l'état de conservation de l'habitat ripisylve en tant que tel et de l'habitat d'espèces qu'il constitue.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
91EO*	*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	137,5

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1305	Le Rhinolophe euryale
1307	Le petit Murin
1308	La Barbastelle
1310	Le Minioptère de Schreibers
1316	Murin de Capaccini
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323D</i>		<i>Coût</i>
- Lecture des documents de gestion du syndicat de rivière - Visite des projets avec les techniciens de rivière - Définition concertée du contenu de l'intervention avec les techniciens de rivière et prise en compte de la sensibilité des habitats d'espèces	2j x 6 ans = 12 j	5 400 €

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre d'actions d'appui réalisées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-ONEMA
-E.D.F	-Fédération Aude claire
-Propriétaires et gestionnaires des micro centrales	-ONF
-Propriétaires riverains	-Fédération de pêche
-SIAHHVA	-SMMAR
-AAPPMA	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	50 %
-FEADER	-PDRH	50 %

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	5 400 €

3.1.4. Fiche action 1.d

****	1.d	Mettre en place avec les gestionnaires forestiers des mesures à intégrer dans les aménagements et les plans simples de gestion, visant la protection des ruisseaux, des mégaphorbiaies, des tourbières, de la ripisylve et des espèces d'intérêt communautaire.	2
			3

Préambule : L'exploitation forestière et les travaux forestiers peuvent porter atteinte à certains milieux humides ou générer des perturbations néfastes pour les espèces vivant dans les milieux aquatiques (ensablement, mise de particules en suspension). Des mesures contractuelles ou de bonne pratique peuvent minimiser les conséquences de la gestion forestière sur ces milieux et ces espèces. Action complémentaire à la fiche action 5.a. et concourt aux objectifs de la fiche 1.b.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	
3240	Saulaies riveraines de Saule pourpre et Saule drapé	N.C
6410	Prairies à Molinie riches en espèces	N.C
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlet planitiaire et des étages montagnard à alpin	N.C
7110*	*Tourbières hautes actives	N.C
7120	Tourbières hautes dégradées susceptibles de restauration	N.C
7140	Tourbières de transition et tremblantes	N.C
7230	Bas marais alcalins	N.C
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	N.C

...

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323D</i>		<i>Coût</i>
Définir précisément les pratiques favorables aux milieux aquatiques, concernant l'exploitation forestière et les travaux forestiers (en liaison avec les milieux aquatiques et humides), en concertation avec les acteurs forestiers et les spécialistes et utilisateurs des milieux aquatiques. Cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin du Bassin du Rébenty à la problématique similaire. Les bonnes pratiques seront incluses dans la charte du site et destinées à être intégrées par les signataires dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion.	5 j	2250 €

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 227)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (ouvrages de franchissement par exemple)	N.C

Bonnes pratiques (non rémunérées)
Intégration des mesures dans les documents d'aménagement et P.S.G dans un délai de 3 ans par les signataires d'une charte ou d'un contrat.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Nombre d'aménagements adaptés
	-Nombre de PSG adaptés
	-Nombre de chartes Natura 2000 signées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-ONEMA
-ONF	-ONF
-CRPF	-CRPF
-Propriétaires forestiers publics et privés	-Fédération Aude claire
-E.D.F	-Fédération de pêche
-Propriétaires et gestionnaires des micro centrales	-Gestionnaires forestiers de la forêt privée
-Riverains	
-SIAHHVA	
-AAPPMA	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 % (55 % pour F 27 009)
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 % (55 % pour F 27 009)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	NC

3.1.5. Fiche action 1.e

***	1.e	Participer à la réactualisation du plan de gestion de la voirie sous responsabilité du département	4
			4

Préambule : Les rivières sont bordées de routes entretenues régulièrement par les services de la voirie départementale. Des contacts ont été pris avec les services locaux afin d'apprécier l'ensemble des pratiques actuelles. Il est souhaitable que les pratiques de gestion de la voirie départementale prennent en compte les milieux et espèces concernés.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
7220*	Sources pétifiantes avec formation de travertins	N.S.

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II)</i>
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A</i>		<i>Coût</i>	
-Proposer à la Division des infrastructures routières une cartographie du linéaire de la vallée présentant les zones sensibles pour une prise en compte lors des travaux d'entretien des bords de route et des ouvrages d'art (niches à chiroptères).	4 j	1800 €	
-Engager avec Division des infrastructures routières une réflexion sur une alternative manuelle ou mécanique à l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques.			
-Confirmer avec Division des infrastructures routières une utilisation «à minima» du sel en période hivernale tout en garantissant la sécurité des usagers.			
-Finaliser l'ensemble des mesures dans le plan de gestion de la voirie départementale.			

L'ensemble de cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin du Bassin du Rébenty à la problématique similaire.

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Respect des zones sensibles cartographiées.
-Utilisation « à minima » des produits de salage des routes.
-Pas de dépôt de matériaux d'éboulements dans les rivières.
-Utilisation « à minima » des produits agro pharmaceutiques.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Réalisation de la carte
	-Intégration des mesures dans les différents plans d'intervention de la voirie
	-Diminution des produits utilisés, alternatives moins polluantes.

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Gestionnaires départementaux de la voirie
-Gestionnaires départementaux de la voirie	-Les experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	1 800 €

3.1.6. Fiche action 1.f

**	1.f	Mettre en œuvre une action de communication pour sensibiliser la population et les financeurs à la qualité de l'eau pour la vie aquatique.	4
			2

Préambule : La qualité de l'eau de l'Aude et de ses affluents en toutes saisons conditionne la conservation des espèces aquatiques. Il est important que la population locale s'approprie ce constat, afin de dynamiser la mise en place des systèmes d'épuration. Le montage des budgets, permettant de faire aboutir des projets d'installation efficaces, est très délicat. C'est pourquoi, les enjeux Natura 2000 devront être valorisés afin d'améliorer et d'accélérer la mise en place de financements.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional

Mesures proposées - PDRH 323 A et/ou 323 D		Coût
-Editer un document sur la base d'un argumentaire présentant la richesse de la faune aquatique du site et sa fragilité par rapport à la qualité de l'eau liée à la propreté des rejets collectifs et agricoles. Cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin du Bassin du Rébenty à la problématique similaire.		2 500 €
-Organiser des réunions d'information	2 j x 450 €	900 €

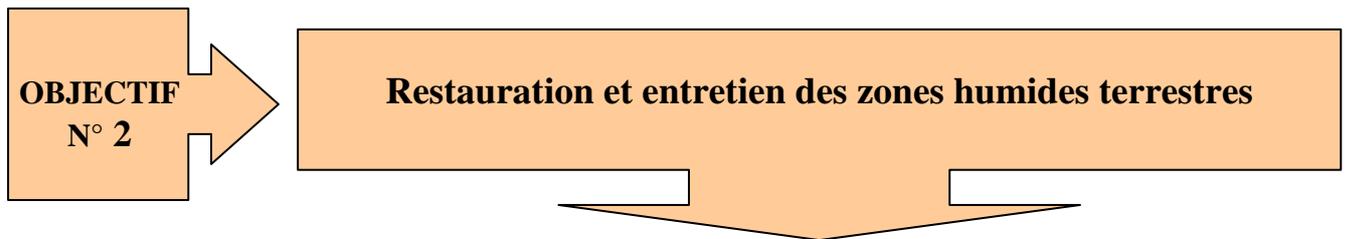
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Indicateurs de réalisation
	-Nombre de réunions d'information
	-Nombre de documents distribués
	-Nombre d'installations d'épuration collectives réalisées
	-Nombre d'installations d'épuration individuelles réalisées

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Fédération Aude Claire
-La population locale	-Agence de l'eau
-Les élus et acteurs locaux	Commission locale de l'eau du SAGE HVA
-AAPPMA	-SATESE
	-SIAHHVA

Financeurs	Programmes	% financement
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		
-Agence de l'eau		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	3 400 €

3.2. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°2



Les tourbières et autres zones humides jouent un rôle important de régulation du régime des eaux. D'autre part elles accueillent une importante biodiversité. Le maintien ou la sauvegarde de ces milieux est donc un objectif de première importance.

FICHES ACTION

- ❑ **2.a** Entretien des zones tourbeuses et les zones humides associées
- ❑ **2.b** Restaurer des zones humides dégradées

3.2.1. Fiche action 2.a

***	2.a	Entretien des zones tourbeuses et les zones humides associées.	3
			3

Préambule : Les nombreuses tourbières du site sont généralement bien conservées. Néanmoins, il importe de veiller à l'entretien de certaines d'entre elles : fermeture progressive de l'espace et prévention de certaines dégradations.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	
7110*	*Tourbières hautes actives	NC
7120	Tourbières hautes dégradées susceptibles de restauration	NC
7140	Tourbières de transition et tremblantes	NC
7230	Bas marais alcalins	NC
6410	Prairies à molinie	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>	
-------------	---	--

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323 D</i>		<i>Coût</i>
Effectuer une surveillance annuelle des zones susceptibles d'être perturbées	12 J.	5 400 €

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	NC

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Nombre d'entretiens réalisés
	-Rapport annuel de visite

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Fédération Aude Claire
-Les propriétaires	-ONF
-Conseil Général	-CRPF
-Agence de l'eau	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		
-Agence de l'eau		

Durée du programme	ans
Estimation du coût	NC

3.2.2. Fiche action 2.b

****	2.b	Restaurer des zones humides dégradées	4
			4

Préambule : Les nombreuses tourbières du site sont généralement bien conservées. Néanmoins certaines tourbières ont subi des dommages importants (drainage, boisement, ...). Dans certains cas des actions de restauration sont possibles.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
7110*	*Tourbières hautes actives	NC
7120	Tourbières hautes dégradées susceptibles de restauration	NC
7140	Tourbières de transition et tremblantes	NC
7230	Bas marais alcalins	NC
6410	Prairies à molinie	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A</i>		<i>Coût</i>
Réflexion sur les mesures à adopter		
Animation pour l'acquisition foncière des zones	5 J.	2250 €

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32314P	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	NC

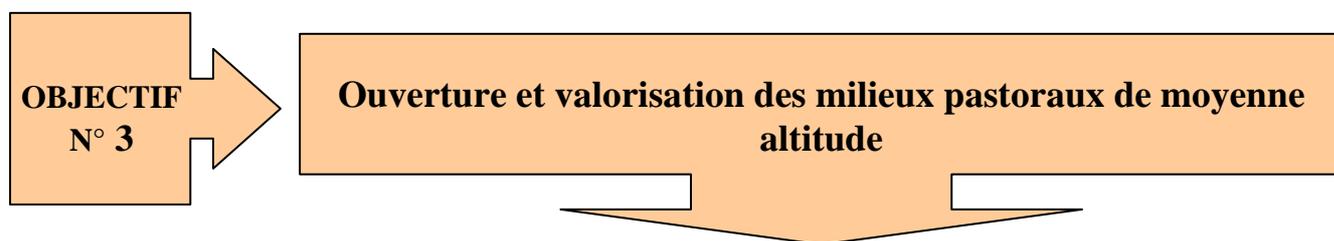
<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
A définir après diagnostic	-Surface faisant l'objet d'une action de restauration
	- Nombre de contrat

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Fédération Aude Claire
-Les propriétaires	- ONF
- Conseil Général	- CRPF
- Agence de l'eau	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales	-(FDENS,...)	
-Agence de l'eau		

Durée du programme	ans
Estimation du coût	NC

3.3. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°3



En raison d'une forte déprise agricole, les pelouses et les prairies de fauche sont en régression sur le site. Le maintien de l'activité agricole, conforté par la mise en œuvre des mesures adaptées, est susceptible de répondre aux objectifs de conservation et de restauration.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces mesures dans les meilleures conditions, la réalisation d'une cartographie des habitats agropastoraux de basse moyenne altitude doit être engagée rapidement (cf. fiche 9.a).

FICHES ACTION

- 3.a** Entretenir les pelouses et les formations à genévrier commun
- 3.b** Restaurer les pelouses et les formations à genévrier commun
- 3.c** Entretenir les prairies de fauche
- 3.d** Restaurer les prairies de fauche

3.3.1. Fiche action 3.a

****	3.a	Entretien des pelouses et les formations à genévrier commun	3
			4

Préambule : Les habitats de pelouse sont fortement menacés en basse altitude par le recul du pastoralisme. Les mesures présentées concernent les pelouses situées au-dessous de 1400 mètres d'altitude. L'habitat à genévrier commun sur pelouse calcicole se trouve en général en mosaïque avec les pelouses calcaires du mesobromion ou du xerobromion.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
Code	Intitulé	Surface (ha)
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	NC
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	NC
6230	Formations herbeuses à nard, riches en espèces sur substrat siliceux des zones montagnardes	NC

Code	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>	
1303	Le petit Rhinolophe	
1304	Le grand Rhinolophe	
1307	Le petit Murin	
1310	Le Minioptère de Schreibers	
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées	
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV	

<i>Contrats Natura 2000-hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
Codes	Intitulé	Coût
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	NC

<i>Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)</i>		
Code MAE	Intitulé	Coût maximal
LR_NPAU_HE_4	Entretien par gestion pastorale des pelouses et landes de moyenne altitude	146,00 €/ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>	
-Informier l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.	
-Entretien annuel avec la structure animatrice.	

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Pourcentage de recouvrement en ligneux bas et hauts selon diagnostic, suivi photographique.	-Nombre de contrats signés.
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés = diagnostic à 6 ans en fin de contrat.	-Nombre d'ha contractualisés.
-Indices de détérioration constatés.	

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs	-Chambre d'agriculture
-Les propriétaires	-SUAMME
-La structure animatrice	-Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 % (MAE 55 %)
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000 et MAP - programme 154 / action 5	} 50 % (MAE 45 %)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	NC

3.3.2. Fiche action 3.b

***	3.b	Restaurer les pelouses et les formations à genévrier commun	2
			2

Préambule : Les habitats de pelouse sont fortement menacés en basse altitude par le recul du pastoralisme. Les mesures présentées concernent les pelouses situées au-dessous de 1400 mètres d'altitude. L'habitat à genévrier commun sur pelouse calcicole se trouve en général en mosaïque avec les pelouses calcaires du mesobromion ou du xerobromion. La surface des espaces restaurables sera à préciser après étude complémentaire (cf. fiche 9.a).

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	A préciser
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire.	A préciser
6230	Formations herbeuses à nard, riches en espèces sur substrat siliceux des zones montagnardes	A préciser

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>	
1303	Le petit Rhinolophe	
1304	Le grand Rhinolophe	
1307	Le petit Murin	
1310	Le Minioptère de Schreibers	
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées	
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV	

<i>Contrats Natura 2000-hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>Codes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	N.C.
A32305R	Chantier d'entretien par un broyage et/ou un débroussaillage léger	N.C.

<i>Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)</i>		
<i>Code MAE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
LR_NPAU_HE_3	Restauration pelouses et landes de moyenne altitude avec gestion pastorale	244,00 €/ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>	
- Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.	
- Entretien annuel avec la structure animatrice	

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
- Taux de recouvrement des ligneux haut	- Nombre de contrats signés.
- Taux de recouvrement des ligneux bas	- Nombre d'ha contractualisés.
- Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés en relation avec un indice défini au moment du diagnostic	
- Indices de détérioration constatés	

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
- Les éleveurs	- Chambre d'agriculture
- Les propriétaires	- SIME
- La structure animatrice	- Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
- FEADER	- PDRH	50 % (MAE 55 %)
- Etat	- MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000 et MAP - programme 154 / action 5	} 50 % (MAE 45 %)
- Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	NC

3.3.3. Fiche action 3.c

****	3.c	Entretien des prairies de fauche	3
			4

Préambule : Il s'agit de prairies traditionnellement fauchées en particulier autour de Roquefort de Sault, le Bousquet, Escouloubre, le Clat, Counouzouls et les communes ariégeoises. Elles sont encore en partie fauchées.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	NC
6520	Prairies de fauche de montagne	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>	
1303	Le petit Rhinolophe	
1304	Le grand Rhinolophe	
1307	Le petit Murin	
1310	Le Minioptère de Schreibers	
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées	
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV	

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	N.C.

<i>Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)</i>		
<i>Code MAE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
LR_NPAU_HE_2	Entretien des prairies par la fauche et/ou le pâturage avec fertilisation limitée	212,00 €/ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>	
- Informer l'animateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible	
- Entretien annuel avec la structure animatrice	

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
- Pourcentage de recouvrement en ligneux bas et hauts, suivi photographique	- Nombre de contrats signés.
- Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés (diagnostic à 6 ans, en fin de contrat)	- Nombre d'ha contractualisés.
- Indices de détérioration constatés	

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
- Les éleveurs	- Chambre d'agriculture
- Les propriétaires	- SIME
- La structure animatrice	- Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
- FEADER	- PDRH	50 % (MAE 55 %)
- Etat	- MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000 et MAP - programme 154 / action 5	} 50 % (MAE 45 %)
- Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	NC

3.3.4. Fiche action 3.d

***	3.d	Restaurer les prairies de fauche	2
			2

Préambule : Il s'agit de prairies de basse altitude et de prairies de montagne (altitude > 1200 m). Traditionnellement fauchées, les premières ont évolué en pâtures et, pour certaines, ont été récemment abandonnées. Les prairies de fauche de montagne, rares sur le site, sont encore en partie fauchées.
Surface des espaces restaurables à préciser après étude complémentaire (cf. fiche 9.a).

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	A préciser
6520	Prairies de fauche de montagne	A préciser

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>Codes</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	N.C.
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	N.C.
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	N.C.

<i>Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)</i>		
<i>Code MAE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
LR_NPAU_HE_1	Restauration des prairies de fauche	363,00 €/ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informier l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Taux de recouvrement des ligneux hauts à fixer lors du diagnostic	-Nombre de contrats signés.
-Taux de recouvrement des ligneux bas à fixer lors du diagnostic	-Nombre d'ha contractualisés.
-Suivi photographique	
-Evolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés (diagnostic à 6 ans, en fin de contrat)	
-Indices de détérioration constatés (surpâturage ?)	

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs	-Chambre d'agriculture
-Les propriétaires	-SIME
-La structure animatrice	-Experts naturalistes

<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 % (MAE 55 %)
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000 et MAP - programme 154 / action 5	} 50 % (MAE 45 %)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	NC

3.4. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N° 4



Les actions proposées visent à optimiser les surfaces herbagères parcourues essentiellement par les animaux des groupements pastoraux. Une mosaïque satisfaisante de landes d'intérêt communautaire devra être conservée. La protection des oiseaux galliformes de montagne devra être prise en compte lors de la mise en valeur de ces espaces. Les spécialistes de ces espèces seront largement associés. Un travail plus précis, concernant les enjeux liés à la conservation des oiseaux de l'annexe I de la directive oiseaux, en zone subalpine, sera engagé par l'opérateur qui rédigera le document d'objectifs de la ZPS Pays de Sault.

FICHES ACTION

- ❑ **4.a** Cartographier les formations d'altitude afin de hiérarchiser les interventions
- ❑ **4.b** Entretenir les espaces pastoraux d'altitude
- ❑ **4.c** Ouvrir des zones de landes au profit des surfaces herbagères avec prise en compte de l'avifaune

3.4.1. Fiche action 4.a

****	4.a	Cartographier les formations d'altitude afin de hiérarchiser les interventions	4
			4

Préambule : Il s'agit d'établir, avec les groupements pastoraux et les autres acteurs concernés, un zonage qui servira de base pour déterminer différents secteurs, tout en prenant en compte l'avifaune.

- les surfaces enherbées à favoriser en limitant l'extension des surfaces arbustives
- les landes et formations arbustives d'intérêt communautaire à conserver et à laisser évoluer naturellement.

La cartographie précisera les différents types d'habitats.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
4030	Landes sèches	NC
4060	Landes alpines et boréales	NC
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	NC
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	NC
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	NC
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1065	Damier de la succise
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées – PDRH 323 C</i>		<i>Coût</i>
-Cartographier les espaces pastoraux d'altitude	15 j)	9450 €
-Localiser et cartographier des zones d'intervention permettant l'extension des espaces pastoraux*	3 j)	
-Localiser et cartographier les espaces à conserver des landes et formations arbustives*	3 j)	

*Préparation et animation de réunions de concertation

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Production d'une carte précise des habitats agropastoraux subalpins
-Production d'une carte des extensions autorisées
-Production d'une carte des espaces à conserver des landes et formations arbustives

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les éleveurs	-Le SIME
-Les Groupements Pastoraux	-La Chambre d'agriculture
	-L'OGM
	-L'ONCFS (CNERA faune de montagne)
	-Experts naturalistes
	-La Fédération départementale des chasseurs

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	1 an
Estimation du coût	9 450 €

3.4.2. Fiche action 4.b

****	4.b	Entretien des espaces pastoraux	3
			3

Préambule : Il convient de répondre à une demande d'extension des surfaces herbagères d'altitude (au-dessus de 1400 mètres) de la part des groupements pastoraux, sans nuire à la conservation des landes et formations arbustives d'intérêt communautaire et de l'avifaune associée.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
4030	Landes sèches	NC
4060	Landes alpines et boréales	NC
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	NC
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	NC
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	NC
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1065	Damier de la succise
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées (PDRH mesure 323 C)</i>	<i>Coût</i>
-Maintenance ou mise en place du gardiennage des troupeaux.	
-Dispositifs divers : clôtures, abreuvement, passages canadiens, parcs, ...	N.C.

<i>Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)</i>		
<i>Code MAE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût maximal</i>
LR_NPAU_HE_6	Entretien par gestion pastorale des pelouses et landes de haute altitude	131,00 €/ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Informers l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.
-Entretien annuel avec la structure animatrice

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Recouvrement en ligneux selon diagnostic, suivi photographique	-Nombre de contrats signés.
-Évolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés = diagnostic à 6 ans en fin de contrat	-Nombre d'ha contractualisés
-Indices de détérioration constatés	-Nombre d'actions réalisées (323 C)

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs et les Groupements pastoraux	-Le SIME
-La structure animatrice	-Experts naturalistes
- Propriétaires	-L'ONCFS (CNERA faune de montagne)
	- ONF
	- OGM
	- Fédération départementale des chasseurs
	-La Chambre d'agriculture

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 % (MAE 55 %)
-Etat	-MAP - programme 154 / action 5	} 50 % (MAE 45 %)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	NC

3.4.3. Fiche action 4.c

****	4.c	Ouvrir des zones de landes au profit des surfaces herbagères avec prise en compte de l'avifaune	2
			3

Préambule : Il convient de répondre à une demande d'extension des surfaces herbagères d'altitude (au-dessus de 1400 mètres) de la part des groupements pastoraux, sans nuire à la conservation des landes et formations arbustives d'intérêt communautaire et de l'avifaune associée.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
4030	Landes sèches	NC
4060	Landes alpines et boréales	NC
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	NC
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	NC
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	NC
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>	
1065	Damier de la succise	
1303	Le petit Rhinolophe	
1304	Le grand Rhinolophe	
1307	Le petit Murin	
1310	Le Minioptère de Schreibers	
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées	
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV	

<i>Mesures proposées (PDRH mesure 323 C)</i>		<i>Coût</i>
-Débroussaillage d'ouverture		N.C.

<i>Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)</i>		
<i>Code MAE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
LR_NPAU_HE_5	Restauration pelouses et landes de haute altitude avec gestion pastorale	218,00 €/ha/an

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>	
-Informer l'opérateur dans le cas de changements de fonctionnement de l'exploitation si un impact sur la gestion du milieu est prévisible.	
-Entretien annuel avec la structure animatrice	

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Recouvrement en ligneux selon diagnostic, suivi photographique	-Nombre de contrats signés.
-Évolution de la richesse du cortège floristique des habitats concernés = diagnostic à 6 ans en fin de contrat	-Nombre d'ha contractualisés
-Indices de détérioration constatés	-Surface débroussaillée
	-Evolution de la surface des habitats.

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les éleveurs et les Groupements pastoraux	-Le SIME
-La structure animatrice	-Experts naturalistes
-Propriétaires	-L'ONCFS (CNERA faune de montagne)
	-ONF
	-OGM
	-Fédération départementale des chasseurs
	-La Chambre d'agriculture

<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 % (MAE 55 %)
-Etat	-MAP - programme 154 / action 5	} 50 % (MAE 45 %)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	NC

3.5. Actions permettant de satisfaire à l'objectif général N°5



A l'exception de la ripisylve, demandant une attention particulière, compte tenu de son caractère d'habitat prioritaire et d'habitat d'espèces, le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans les forêts du site n'implique pas d'actions forestières d'importance. Par contre, du fait de la présence de gîtes de chiroptères et d'espèces patrimoniales entomologiques, des actions favorables à la conservation de ces espèces pourront être engagées.

Des attentions particulières devront être prises sur l'ensemble des forêts du site garantissant une limitation des risques d'érosion lors des exploitations et créations de dessertes. Elles sont traitées dans la fiche action 1.d à l'intérieur du chapitre concernant les milieux humides et aquatiques.

FICHES ACTION

- ❑ **5.a** Définir les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux forestiers et intégrer les objectifs du DOCOB dans les documents de gestion forestière.
- ❑ **5.b** Favoriser les arbres à nécromasse et préserver les arbres à cavités vieillissant.

3.5.1. Fiche action 5.a

****	5.a	Définir les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux forestiers et intégrer les objectifs du DOCOB dans les documents de gestion forestière.	4
			4

Préambule : Cette fiche est complémentaire à la fiche action 1.e, pour ce qui concerne la définition des bonnes pratiques de gestion. Des mesures peuvent être intégrées dans les documents de gestion forestière afin de tenir compte des enjeux environnementaux identifiés dans le document d'objectifs. Cela implique une révision des documents en cours d'application et l'intégration de ces mesures. Cette démarche permet de signer une charte Natura 2000 ouvrant droit à une exonération d'impôt sur le foncier non bâti.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
Code	Intitulé	Surface (ha)
9150	Hêtraies calcicoles medio-européennes du Cephalanthero fagion	NC
9180*	Forêts de pente éboulis ou ravins du Tilio-acerion	NC
9430(*)	(*)Forêts de montagne et subalpines à Pinus uncinata	NC
9410	Sapinières subalpines à rhododendron	NC
9120	Hêtraies acidophiles montagnardes	NC
	Concernes l'ensemble des forêts gérées en tant qu'habitat d'espèces	NC

<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>	
Code	Intitulé
1087*	*La Rosalie des Alpes
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Shreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
1308	Barbastelle
A IV	Noctule de Leisler
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe 4

Les espèces en gras sont inféodées aux habitats forestiers. Les autres espèces les fréquentent occasionnellement.

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou D</i>		Coût
-Définir précisément les bonnes pratiques de gestion des milieux forestiers en complément de la fiche action 1.e (milieux humides et aquatiques). Cette mesure sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin du Bassin du Rébenty à la problématique similaire.	5 j	2 250 €
-Faire valider l'ensemble de ces bonnes pratiques par le comité de pilotage du site.		

<i>Mesures proposées – PDRH 331</i>		Coût
-Engager une campagne d'information et de formation des propriétaires et gestionnaires forestiers sur les préconisations de gestion en rapport avec la conservation des habitats et visant l'augmentation de la capacité d'accueil de la faune sauvage. Engager à signer une charte Natura 2000. Cette mesure sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin du Bassin du Rébenty à la problématique similaire.	5 j	2 250 €

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
Elles seront définies précisément ultérieurement comme indiqué ci-dessus. Elles pourront concerner (liste non exhaustive) :
-L'application des aménagements et PSG.
-Labels de gestion durable (PEFC, ...).
-Respect des clauses générales et particulières notifiées dans les cahiers de ventes de bois en forêts publiques.
-Le tracé des pistes de débardage en mettant en œuvre tous les moyens susceptibles d'éviter des risques d'érosion et la remise en état avant réception définitive de la coupe.
-Lors des exploitations, la protection des flots de sénescence désignés lors des contrats et la conservation d'un maximum d'arbres morts et creux sur pied, en tenant compte des problèmes de sécurité. Le non-billonnage des arbres gisants sans valeur économique.
-Dans la gestion des peuplements, le respect de l'ensemble des cycles de la sylvogénèse avec phase de sénescence (au-dessous de 5 m3 d'arbres sénescents par ha).
-L'intégration dans les documents de gestion, à titre d'information, de l'ensemble des mesures forestière et des objectifs de conservation du document d'objectif.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	-Nombre de PSG et d'aménagements forestiers mis en conformité.
	-Nombre de chartes Natura 2000 signées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes
-CRPF	-Gestionnaires forestiers de la forêt privée (experts et coopératives)
-ONF	-ONF
-Collectivités propriétaires	-CRPF
-Propriétaires forestiers privés	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	50 %
-FEADER	-PDRH	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	4500 €

3.5.2. Fiche action 5.b

****	5.b	Favoriser les arbres à nécromasse et préserver les arbres à cavités vieillissants	3
			3

Préambule : Prévue dans le cadre des consignes destinées aux gestionnaires forestiers, la mise en place d'îlots de sénescence dans les parcelles de production contribue à une augmentation considérable des niches fréquentées en particulier par l'entomofaune, l'avifaune, les chiroptères ainsi que par divers champignons. La concurrence existant entre les diverses espèces doit inciter le gestionnaire à la conservation d'arbres morts, en complément des bois sénescents, sans en minimiser le nombre. Cette disposition concerne l'ensemble des forêts gérées.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
9430	Forêts de montagne et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>	NC
9410	Sapinières subalpines à rhododendron	NC
9150	Hêtraies calcicoles medio-européennes du <i>Cephalanthero fagion</i>	NC
9120	Hêtraies acidophiles montagnardes	NC
	Concerne l'ensemble des forêts gérées en tant qu'habitat d'espèces	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H.)</i>
1087*	*Rosalie des Alpes
1308	Barbastelle
A IV	Noctule de Leisler
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV à définir

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 227)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Plafond sur 30 ans	En fonction de l'essence et du nombre d'arbres réservés. 2000 €/ha

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-En forêt domaniale le maintien sur pied jusqu'à 2 m ³ /ha (Aude) ou 5 m ³ /ha (Ariège) en îlots de sénescence ou arbres isolés dans les parcelles des séries de production et de protection.
-Préserver et favoriser les gîtes pour les chiroptères.
-Protéger les gîtes naturels de mise bas des chiroptères lorsqu'ils sont localisés.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nature et volume de bois morts par Ha	-Nombre de contrats signés
-Densité d'arbres à cavités	-Nombre de chartes signées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes
-Propriétaires forestiers	-ONF
	-C.R.P.F

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-P.D.R.H.	55 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 45 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.6. Actions permettant de satisfaire à l'objectif N°6



Rappelons que l'urgence des mesures à prendre concerne six espèces de chiroptères (une septième espèce – le Rinolophe euryale- a été trouvée à proximité de la limite du site, mais elle se trouve aussi probablement à l'intérieur) dont les enjeux de conservation ont été considérés comme majeurs, compte tenu des contraintes défavorables ou très défavorables qui leur sont soumises. Les chiroptères évoluent dans un écosystème associant divers milieux dont les vergers. Des actions ponctuelles pourront rapidement s'engager sur ce type de milieu. Au-delà de la conservation des habitats, ce seront souvent des actions ponctuelles sur les gîtes et sur le bâti qui devront être mises en œuvre.

FICHES ACTION

- ❑ **6.a** Dans le bâti humain, prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme gîte par les chiroptères.
- ❑ **6.b** Adapter l'utilisation des produits de traitement antiparasitaire.
- ❑ **6.c** Prendre des mesures favorables au maintien des vieux vergers utilisés par les chiroptères comme terrain de chasse.
- ❑ **6.d** Mise en tranquillité de l'entrée de grottes dans le cas d'un risque important de dérangement
- ❑ **6.e** Appui technique des experts des espèces aquatiques et des chiroptères aux techniciens du syndicat de rivière (voir fiche 1-c)
- ❑ **6.f** Mettre en place un programme de désignation d'îlots de sénescence et d'arbres isolés dans les peuplements productifs (voir fiche 5-b)

3.6.1. Fiche action 6a

****	6.a	Dans le bâti humain, prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme gîte par les chiroptères.	2
			2

Préambule : Certaines espèces de chiroptères de l'annexe II utilisent comme gîte les habitations et constructions humaines. La préservation de ces gîtes doit être recherchée (on relève l'urgence d'une action sur un grand bâtiment EDF très délabré, cf. inventaire des chiroptères). Par ailleurs, la réparation et la rénovation des habitations et des ouvrages d'art engendrent souvent des dérangements irréversibles pour les populations de chauves-souris.

<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>		
<i>Code Natura 2000</i>	<i>Espèce</i>	<i>Localisation connue*</i>
1303	Le petit Rhinolophe	Roquefort, Quérigut, Counozouls, Axat, Ste Colombe, Rouze, Escouloubre
1304	Le grand Rhinolophe	Roquefort, Ste Colombe
1307	Le petit Murin	
1321	Le Vespertillon à oreilles échanquées	
A IV	Diverses espèces	Quérigut, Roquefort, Counozouls

* Concerne des bâtiments désaffectés ou ouverts au public : maisons, ancienne centrale, moulin, grange, cabane forestière, ancienne métairie, refuge, anciens thermes. Les localisations précises se trouvent dans l'étude sur les chiroptères.

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323 D et/ou 331</i>		<i>Coût</i>
-Réaliser un inventaire des bâtiments isolés non utilisés par l'homme et dans un état favorable aux chauve-souris.		8 j – 3600 €
-Conserver les gîtes à chiroptères localisés en entretenant spécifiquement l'habitat humain et les ouvrages d'art traditionnels comme les vieux moulins, les granges, les anciens bâtiments EDF désaffectés et les ponts.		Cf. contrats
-Etablir une veille sur le site visant l'identification des travaux de construction et de restauration.		6j/an – 16200 €
-Maintenir et favoriser l'accès aux chiroptères dans les combles et clochers d'églises et dans les combles des bâtiments communaux.		Cf. contrats
-Promouvoir, dans les nouvelles constructions et dans les restaurations de bâtiments anciens privés ou publics, la mise en place d'aménagements adaptés aux exigences écologiques des chauves-souris.*		N.C
-Promouvoir l'utilisation de produits de traitement de charpentes « bio » comme, par exemple, les sels de bore en remplacement des produits habituellement utilisés, réputés pour leur toxicité. Promouvoir des essences naturellement résistantes aux xylophages*		N.C

* Ces actions qui prendront la forme d'une plaquette d'information pourront être mises en œuvre et financées au niveau départemental ou régional

<i>Investissements non productifs en SAU (PDRH mesure 216)</i>	
<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
Restauration du bâti agricole, gîte à chiroptères	NC

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	N.C

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Prendre en compte dans les travaux habituels d'entretien des ouvrages d'art et édifices publics la présence des chauves souris, en particulier lors des travaux de restauration des ponts et autres petits ouvrages de franchissement (cf. fiche 1.e), sous réserve que cela ne remette pas en cause la sécurité et la pérennité de l'ouvrage.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-A préciser avec expert	-Nombre de plaquettes d'information distribuées
	-Nombre de bâtiments et d'ouvrages d'art ayant fait l'objet d'une intervention
	-Nombre de gîtes réalisés
	-Nombre de gîtes sauvés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Les propriétaires	-Service départemental de la voirie
-Structure animatrice	-Groupe régional chiroptères
-Les agriculteurs	-Experts naturalistes
-Les communautés de communes	
-Chambre des métiers	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 % (mesure 216 55 %)
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000 + MAP	} 50 % (mesure 216 45 %)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	5 ans
Estimation du coût	N.C

3.6.2. Fiche action 6.b

****	6.b	Adapter l'utilisation des produits de traitement antiparasitaire.	3
			4

Préambule : Certaines chauves-souris, comme d'autres espèces animales, intègrent dans leur niche écologique les espaces pastoraux, en particulier pour chasser les insectes. Certains produits utilisés pour traiter le bétail contribuent à diminuer la masse trophique en éliminant des insectes coprophages. Certaines formulations seraient à éviter. Il convient de faire le point sur le sujet.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1307	Le petit Murin
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe 4

Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 331		Coût
-Engagement d'une campagne d'information visant une utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires. Les alternatives devront au préalable être identifiées par une analyse croisée de l'impact des produits sur la chaîne écologique, des pratiques agricoles et des matières actives existantes. Cette action sera réalisée et financée en partenariat avec le site voisin du Bassin du Rébenty (et autres sites Natura 2000) à la problématique similaire.	10 j	4 500 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de vétérinaires contactés
-Nombre de GP contactés
-Nombre d'éleveurs contactés
-Nombre de technicien d'élevage contactés
-Nombre de passage à des produits de substitution constaté
-Production d'une synthèse bibliographique sur le sujet

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Le SIME
-Les agriculteurs	-La Chambre d'agriculture
-Les vétérinaires	-Groupe régional chiroptères
-La DSV	-Experts naturalistes
	-Le Groupement de Défense Sanitaire
	-L'Institut de l'élevage
	-La Fédération des chasseurs

Financeurs	Programmes	% financement
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	4 500 €

3.6.3. Fiche action 6.c

****	6.c	Prendre des mesures favorables au maintien des vieux vergers utilisés par les chiroptères comme terrain de chasse	2
			3

Préambule : De nombreux vergers sur le site sont abandonnés ou en voie d'abandon. Ils s'inscrivent dans un éco-complexe associant les rivières, les forêts, les ripisylves, les prairies de fauche et les haies. Au-delà de la valorisation du patrimoine fruitier et paysager, la restauration et l'entretien des vergers contribuent à l'optimisation de la masse trophique disponible pour les chiroptères.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1305	Le Rhinolophe euryale
1307	Le petit Murin
1308	La Barbastelle
1310	Le Minioptère de Schreibers
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
A IV	Autres espèces de chiroptères de l'annexe 4

Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)		
N°	Intitulé	Coût
A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	N.C
A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	N.C
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	N.C
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	N.C
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	N.C

Contrats Natura 2000 hors SAU et à rattacher aux mesure PDRH 323 B (ci-dessus) et 331 (journée de formation) Cahier des charges type « Vergers de montagne » Restauration et entretien d'habitats de chiroptères (Site Madres Coronat-Association gestionnaire de la réserve naturelle de Nohèdes, 2004)		
Code	Intitulé	Coût
Ver-Ep	Entretien d'arbres petits	N.C
Ver-Em	Entretien d'arbres moyens	N.C
Ver-Eg	Entretien d'arbres grands	N.C
Ver-Rp	Remplacement d'arbres fruitiers morts	N.C
Ver-R-I	Restauration de vergers de type I	N.C
Ver-R-II	Restauration de vergers de type II	N.C
Ver-R-III	Restauration de vergers de type III	N.C
Ver-Form	Participation à une journée de formation sur la taille des arbres	N.C

Contrats en SAU (PDRH mesure 214-I)		
Code MAE	Intitulé	Coût maximal
LR_NPAU_HE_7	Entretien vergers de hautes tiges et près-vergers	450,00 €/ha/an (plafond MAE)

Bonnes pratiques (non rémunérées)
Entretien régulier des vergers par la fauche ou le pâturage.

Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Indicateurs de réalisation
-Aspect du verger (photographies)	-Nombre de contrats signés
-Suivi de l'entomofaune sur site test	
-Suivi chiroptère à envisager avec les experts.	

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Le SIME
-Chambre d'Agriculture	-La Chambre d'agriculture
-Propriétaires	-Groupe régional chiroptères
	-Experts naturalistes (ENE, ONF)
	-Les jardins de la haute vallée

Financeurs	Programmes	% financement
-FEADER	-PDRH	50 % (MAE 55 %)
-Etat	-MAP - programme 154 / action 5 + MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 % (MAE 45 %)
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût (base 10 ha)	50 000 €

3.6.4. Fiche action 6.d

****	6.d	Mise en tranquillité de l'entrée de grottes dans le cas d'un risque important de dérangement	4
			3

Préambule : Les Chauves-souris utilisent les cavités souterraines. Selon les espèces et leur calendrier biologique, elles utilisent les milieux hypogés durant tout ou partie de l'année. Le dérangement humain est identifié comme une des premières causes de la diminution de certaines populations de chauves-souris.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>		<i>Nombre</i>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	50

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II & IV D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1305	Le Rhinolophe euryale
1307	Le petit Murin
1310	Le Minoptère de Schreibers
1316	Murin de Capaccini
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées
	Autres espèces de chiroptères de l'annexe IV

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323 D</i>	<i>Coût</i>
-Préparer la mise en œuvre sur les sites sensibles de toutes les mesures de protection indispensables (réglementaires et physiques) après avoir réalisé le complément d'inventaire sur le site (cf. fiche 9.c). La grotte de Pierre Lys, située à proximité du site du Bassin du Rébenty et à 4 km du site de la Haute Vallée de l'Aude, héberge 12 espèces dont 5 de l'annexe 2. Les colonies se déplacent certainement sur le site de la Haute Vallée de l'Aude. Une mise en sécurité de cette grotte, très exposée en bordure de route, est indispensable. Le financement pourrait se faire en partage avec le site voisin du Bassin du Rébenty.	N.C

<i>Contrats Natura 2000 – hors SAU (PDRH mesure 323 B)</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Coût</i>
A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	N.C

<i>Bonnes pratiques (non rémunérées)</i>
-Eviter, sauf nécessité tout dérangement humain des colonies, en particulier pendant la période d'hibernation.
-En cas de découverte d'une colonie, ne pas stationner à proximité de celle ci.

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Evolution du statut des espèces en relation avec les dispositions prises sur le site	-Nombre de dispositifs réglementaires mis en place
-Nombre d'espèces contactées avant et après.	-Nombre de dispositifs de protection mis en place

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes
-Propriétaires	-Groupe régional chiroptères
	-Association gestionnaire de la réserve naturelle TM 71
	-Comité départemental de spéléologie

<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.7. Actions satisfaisant à l'objectif N° 7



Le massif du Madres audois est l'objet d'une fréquentation importante. La gestion rationnelle de la circulation dans le massif, souvent évoquée, n'a jamais abouti. Compte tenu des objectifs de conservation et des activités économiques, touristiques et de loisir qui s'exercent de manière toujours plus marquée, la mise en œuvre de cet objectif devient très urgente.

FICHES ACTION

- ❑ **7.a** Rédiger un plan de circulation accompagné de panneaux d'information sur le massif du Madres

3.7.1. Fiche action 7.a

****	7.a	Rédiger un plan de circulation accompagné de panneaux d'information sur le massif du Madres	3
			2

Préambule : La fréquentation motorisée est importante sur le massif de Madres pendant la majeure partie de l'année. Elle concerne le tourisme, les activités de loisir (chasse, pêche, randonnée, cueillette) et les activités économiques (pastoralisme, gestion et exploitation forestière). Il convient de gérer cette fréquentation afin d'alléger la pression humaine sur les zones sensibles tout en facilitant le fonctionnement des activités économiques.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
	L'ensemble des habitats d'altitude	NC

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe I DO)</i>
77	Le Grand Tétras

<i>Mesures proposées - PDRH 323 D</i>	<i>Jours</i>	<i>Coût (€)</i>
-Inventaire des voies de circulation et des activités. Cartographie des données.	16	7200
-Analyse des données et définition des objectifs (y compris réunions de concertation)	7	3150
-Elaboration des propositions	12	5400
-Validation des proposition (groupes de travail), rédaction et duplication du plan de gestion	9	4050
-Conception et réalisation de panneaux d'information		5000

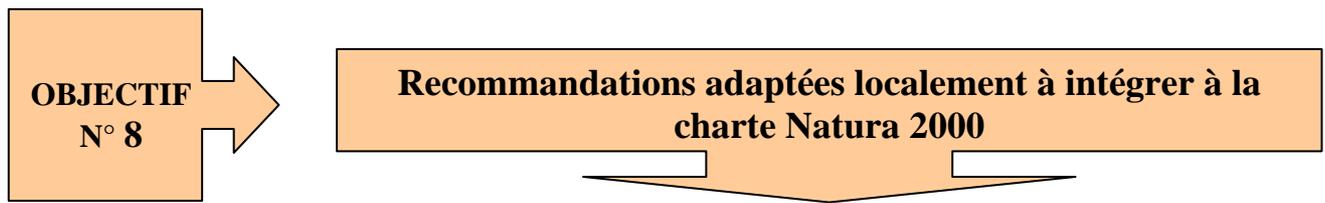
<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
	Approbation du plan de circulation par les communes concernées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Chambre d'agriculture
-Les propriétaires	-Experts naturalistes
-Les communes	-CRPF
-Groupements pastoraux	-ONF
-ACCA	
-AAPPMA	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50%
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	25%
-Collectivités territoriales		25%

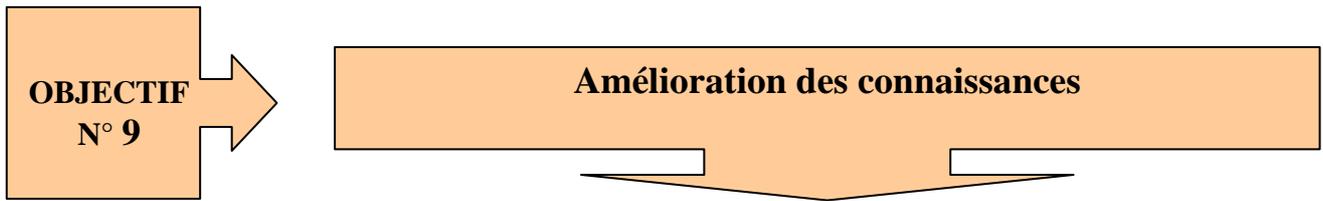
Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	24 800 €

3.8. Actions satisfaisant à l'objectif N° 8



La déclinaison régionale des engagements pouvant être intégrés dans les chartes n'étant pas parue. Le travail sur la charte fera l'objet d'un additif au DOCOB

3.9. Actions satisfaisant à l'objectif N° 9



Les habitats terrestres n'ont pas été cartographiés. Leur cartographie reste donc à faire. La connaissance des espèces reste incomplète dans le contexte d'un site remarquable par sa biodiversité.

Certains habitats en cours de dégradation, mais dont la restauration reste possible, doivent être rapidement cartographiés.

Une évaluation de la pertinence des mesures de gestion engagées sera réalisée au terme des contrats. Des protocoles d'évaluation précis permettront d'évaluer positivement ou négativement le niveau de conservation des habitats concernés.

Des diagnostics écologiques précis, assis sur une méthodologie, devront être réalisés sur les îlots contractualisés.

L'amélioration de la connaissance de la biologie d'espèces aquatiques comme le Desman, en particulier, est envisagée à l'échelle du massif pyrénéen. Le site de la Haute Vallée de l'Aude, reconnu pour cette espèce comme site important, devra intégrer le dispositif scientifique envisagé.

□ FICHES ACTION

- **9.a** Préciser la cartographie des habitats agro-pastoraux sur les zones basse et intermédiaire du site afin de définir les zones à restaurer et à entretenir
- **9.b** Améliorer la connaissance des populations des espèces aquatiques et de leur répartition spatiale, mettre en place des suivis
- **9.c** Compléter la recherche des cavités d'hivernage et de reproduction des chiroptères. Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire.
- **9.d** Rechercher des espèces de l'annexe II (entomofaune, Loutre, mousses...)
- **9.e** Réaliser des diagnostics avant et après la mise en œuvre des contrats de gestion des habitats (inclut le suivi et l'évaluation des mesures de gestion)
- **9.f** Mettre en place un suivi scientifique et technique de l'état de conservation des habitats

3.9.1 Fiche action 9.a

****	9.a	Préciser la cartographie des habitats agro-pastoraux sur les zones basse et intermédiaire du site afin de définir les zones à restaurer et à entretenir	3
			4

Préambule : Une cartographie opérationnelle devra être réalisée prioritairement pour les habitats agro pastoraux, sur lesquels des mesures de gestion sont prévues. Les anciens espaces pastoraux (broussailles, fruticées,...), qui ne sont plus d'intérêt communautaire, mais pouvant être potentiellement restaurés, devront être intégrés à cette cartographie. Cette fiche concerne les habitats situés au-dessous de 1400 mètres d'altitude, la cartographie des habitats de pelouses et landes subalpines et alpines étant prévue par la fiche 4.a.

<i>Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés ⁽¹⁾</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
5130	Formations à genévrier commun sur pelouses calcaires	N.C.
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	N.C.
6230	Formations herbeuses à nard, riches en espèces sur substrat siliceux des zones montagnardes	N.C.
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	N.C.
6520	Prairies de fauche de montagne	N.C.

⁽¹⁾ Habitats présents ou dégradés

<i>Mesures proposées – PDRH 323 C</i>		<i>Coût</i>
-Zonage par photo interprétation des milieux ouverts et des zones dégradées	5 j	18 000 €
-Cartographie et inventaire	30 j	
- Définition des zones prioritaires.	5 j	

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Production d'un rapport présentant cartographie, nature, état de conservation et surfaces des habitats.

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
Structure animatrice	-Expert naturalistes
Propriétaires	-Chambre d'Agriculture
	-SIME

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	18 000 €

3.9.2. Fiche action 9.b

***	9.b	Améliorer la connaissance des populations d'espèces aquatiques et de leur répartition spatiale, mettre en place des suivis	3
			3

Préambule : L'Aude et ses affluents sont identifiées par les experts comme remarquable pour la conservation du Desman des Pyrénées. L'espèce, encore mal connue, exige la mise en place de dispositifs de suivis scientifiques. Il existe des relations avérées entre les résurgences karstiques et le Chabot. Par ailleurs, les études réalisées n'ont pas fait apparaître de populations significatives pour cette espèce ainsi que pour l'écrevisse. Il convient, en relation avec d'autres espaces protégés, d'envisager un programme d'étude sur le site.

Code	Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)
1301	Desman des Pyrénées
1092	Ecrevisse à pied blanc
1163	Chabot
1138	Barbeau méridional

Mesures proposées – PDRH 323 D		Coût
-Réalisation annuelle de pêche électrique (CSP) : 1 journée (6 personnes)	2 100 € / an	12 600 €
-Réalisation d'IBGN à renouveler tous les 6 ans (5 IBGN répartis de façon homogène sur le linéaire) en complément de ceux réalisés par les services du Conseil Général.	4 j	1 800 €
-Chabot : prospection de résurgences sur le site et compléments sur la connaissance de l'espèce à l'aval du confluent	2 j	900 €
Suivi annuel des placettes de l'étude initiale sur le desman. Rédaction d'un rapport annuel et final.	15 j	6 750 €
-Ecrevisse : suivi de présence sur les zones inventoriées. Suivi de l'état sanitaire des populations. Comparatif des populations avec celles de la Haute Vallée de l'Aude.	3 j	1 350 €

Nota : le site étant d'un intérêt moyen pour le barbeau méridional, il est préférable de effectuer des suivis sur des zones plus favorables où l'espèce est bien représentée

Indicateurs de réalisation
Remise du rapport annuel et final

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-Aude claire
-Syndicat de rivière	-Conseil Général
-EDF	-SMMAR
	-Réseau Desman pyrénéen
	-Comité de spéléologie
	-Associations de pêche
	-ONEMA

Financeurs	Programmes	% financement
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	23 400 €

3.9.3. Fiche action 9.c

***	9.c	Compléter la recherche des cavités d'hivernage et de reproduction des chiroptères. Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire.	3
			2

Préambule : La haute vallée de l'Aude s'inscrit dans un contexte karstique remarquable. Le milieu hypogée est riche. De nombreuses cavités restent à visiter sur la base des informations transmises par le Comité départemental de spéléologie. De nouveaux sites doivent être rapidement localisés pour envisager de protéger les colonies. La connaissance de la répartition et des effectifs des colonies des espèces d'intérêt communautaire doit être affinée.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre</i>
8310	Grottes non-exploitées par le tourisme	

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II D.H)</i>
1303	Le petit Rhinolophe
1304	Le grand Rhinolophe
1305	Le Rhinolophe euryale
1308	La Barbastelle
1307	Le petit Murin
1308	La Barbastelle
1310	Le Minioptère de Schreibers
1316	Le Murin de Capaccini
1321	Le Vespertillon à oreilles échancrées

<i>Mesures proposées – PDRH 323 D</i>		<i>Coût</i>
-En partenariat avec le Comité départemental de spéléologie, engager un inventaire des chiroptères dans les cavités connues et définir le cas échéant des propositions de protection.	10 j	4500 €
-Engager des études pour affiner la connaissance et la répartition des populations	20 J	9 000 €
-Mettre en place un suivi régulier des cavités (lors du renouvellement du DOCOB). Pour les grottes de la réserve du TM 71, intégrer un protocole « chiroptères » dans le suivi réalisé annuellement par cet organisme.		

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Inventaire tous les 6 ans	-Nombre de cavités visitées
	-Nombre et effectifs des colonies identifiées
	-Nombre d'espèces ayant fait l'objet d'une étude

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Le Comité départemental de spéléologie
-Propriétaires	-Les clubs spéléologiques
-Réserve du TM 71	-Groupe régional chiroptères
	-Réserve du TM 71
	-Experts naturalistes

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	13 500 €

3.9.4. Fiche action 9.d

***	9.d	Rechercher des espèces de l'annexe II (entomofaune, Loutre, mousses, ...)	3
			2

Préambule :

Insectes – recherches à effectuer sur le site :

- le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant ont été trouvés dans la vallée voisine du Rébenty.
- Rhysodes sulcatus est un coléoptère, rajouté sur l'annexe II en 2003, qui a déjà été repéré à proximité du site.
- lors de l'étude entomologique du DOCOB, Rosalia alpina n'a pu être mise en évidence pour cause de conditions météo défavorables.
- Eurodrys aurinia mérite une étude plus approfondie pour préciser la zone de présence et l'importance des populations des deux sous espèces.

Mammifères : La Loutre a été signalée. Il conviendrait de confirmer et d'évaluer sa présence.

Bryophytes (mousses) : deux espèces ont été repérées ponctuellement sur le site, il s'agit de Hamatocaulis vernicosus et Buxbaumia viridis. Une étude plus approfondie devrait permettre d'évaluer les zones de présence et l'importance des populations.

<i>Code</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées (Annexe II et IV D.H)</i>
1065	Eurodrys aurinia (sous espèces aurinia et pyrenes-debilis)
1083	Lucanus cervus
1087*	Rosalia alpina
1088	Cerambyx cerdo
4026	Rhysodes sulcatus
1355	Lutra lutra
1386	Buxbaumia viridis
1393	Hamatocaulis vernicosus

<i>Mesures proposées – PDRH 323 D</i>		<i>Coût</i>
-Prospection ciblées entomologiques	25j	11500 €
-Recherche de traces de présence de la Loutre	7 j	3150 €
-Recherche de bryophytes	12 j	5400 €

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
Sans objet	-Nombre d'études réalisées -Nombre d'espèces de l'annexe 2 inventoriées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Experts naturalistes
-Propriétaires	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	20050 €

3.9.5. Fiche action 9.e

****	9.e	Réaliser des diagnostics avant et après la mise en œuvre des contrats de gestion des habitats	4
			4

Préambule : Un état zéro doit être réalisé avant mise en œuvre de mesures contractuelles. Après la mise en œuvre des mesures, une analyse comparative devra être effectuée. Ces diagnostics seront effectués sur la base de la méthodologie élaborée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Ils permettront de répondre à l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
	Tous habitats faisant l'objet d'une fiche action avec mesure contractuelle et en particulier:	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	NC
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	NC
6520	Prairies de fauche de montagne	NC

<i>Mesures proposées - PDRH 323 D</i>	<i>Coût</i>
-Mise en œuvre de diagnostics environnementaux avant et après la mise en œuvre de mesures contractuelles. Utilisation adaptée du diagnostic environnemental d'exploitations agricole élaboré par le CEN L-R.	N.C

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre de diagnostic réalisé

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Chambre d'Agriculture
	-SIME
	-Experts naturalistes

<i>Financiers</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000 + MAP - programme 154 / action 5	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.9.6. Fiche action 9.f

****	9.f	Mettre en place un suivi scientifique et technique de l'état de conservation des habitats	3
			3

Préambule : A la fin de chaque période d'application du docob, il est nécessaire et obligatoire d'effectuer un bilan de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en regard des pratiques de gestion sur le site. Un suivi qualitatif réalisé par les experts permettra d'analyser l'évolution de la qualité des habitats. Un suivi quantitatif permettra d'apprécier l'état de la dynamique des ligneux.

<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Surface (ha)</i>
	Tous habitats d'intérêt communautaire à dynamique évolutive mesurable	

<i>Mesures proposées – PDRH 323 D</i>		<i>Coût</i>
Ce travail sera fait sur la base des préconisations, concernant le suivi de l'état de conservation des habitats, incluses dans le DOCOB (définition des habitats concernés et méthodologie du suivi).		
-Etude périodique concernant principalement l'évolution du cortège floristique et la stratification végétale sur placettes permanentes choisies pour leur représentativité du milieu (type d'étude et périodicité variable selon l'habitat).		N.C
-Mesures piézométriques (tourbière haute)		NC
-Intégration des suivis du milieu souterrains réalisés par la réserve du TM 71		0

<i>Indicateurs de suivi de l'état de conservation</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Dynamique constatée des cortèges floristiques et des strates végétales	-Nombre d'installations de dispositifs

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-Chambre d'agriculture
-Les propriétaires	-Experts naturalistes
-Réserve du TM 71	-Réserve du TM 71
	-Le SIME

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	N.C

3.10. Actions satisfaisant à l'objectif N° 10



Le rôle de la structure animatrice est majeur pour mener à bien les orientations qui ont été retenus pour le site dans le document d'objectifs. Cette structure inscrira son action dans la continuité du travail de communication et de concertation engagé par l'opérateur. Elle devra mener une animation proche du terrain en recherchant les opportunités contractuelles. Elle animera des groupes de travail et présentera devant le comité de pilotage des synthèses sur la gestion du site.

Un effort soutenu d'information et de communication devra être engagé par la structure animatrice du document d'objectifs. Cette action sera destinée en priorité aux acteurs locaux dans un esprit d'appropriation de la démarche et à destination du « grand public » dans un esprit de valorisation locale des richesses du site.

FICHES ACTION

- ❑ **10.a** Préparer et animer les réunions des groupes de travail et du comité de pilotage
- ❑ **10.b** Mettre en œuvre des programmes d'information des acteurs locaux
- ❑ **10.c** Engager les acteurs locaux dans la voie de la contractualisation
- ❑ **10.d** Sensibiliser le grand public.
- ❑ **10.e** Rédiger annuellement un compte-rendu d'activité d'animation et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

3.10.1. Fiche action 10.a

****	10.a	Préparer et animer les réunions des groupes de travail et du comité de pilotage	4
			4

Préambule : La concertation engagée sur le site sera maintenue en associant les divers acteurs aux prises de décisions qui seront discutées dans les groupes de travail et validées en comité de pilotage.

Mesures proposées – PDRH 323 A	Coût
-Organiser les réunions du comité de pilotage. Organiser des réunions en groupes thématiques ou en entités de gestion selon les cinq zones retenues. 3 réunions par an. 2 j par réunion.	16 200 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de réunions organisées

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les acteurs locaux	-CRPF
-Le Comité de Pilotage	-La Chambre d'Agriculture
	-La Fédération Aude Claire
	-Autres, selon l'objet des réunions

Financiers	Programmes	% financement
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	16 200

3.10.2. Fiche action 10.b

***	10.b	Mettre en œuvre des programmes d'information des acteurs locaux	3
			2

Préambule : Il s'agit de mettre à disposition auprès du public local un maximum d'informations sur le site et sa gestion. L'objectif consiste à la valorisation des espaces naturels par l'implication la plus large des acteurs locaux.

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323 D</i>	<i>Coût</i>
-Edition annuelle du Bulletin d'information, journal de liaison entre la structure animatrice et les acteurs locaux. 5 parutions.	20 000 €
-Edition et diffusion auprès de tous les acteurs locaux, en début de phase d'animation, d'un document synthétique à titre de porter à connaissance.	7 000 €
-Créer un outil d'éducation à l'environnement en partenariat avec les organismes (associations naturalistes en particulier) susceptibles d'intervenir auprès des scolaires. Cette action se fera en collaboration avec les sites du Bassin du Rébenty et de la ZPS du Pays de Sault (et autres sites Natura 2000 voisins).	5 000 €
-Organiser régulièrement des conférences et des visites guidées sur le terrain. (2 conférences et 2 visites par an).	11 000 €

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre de documents édités
-Nombre de sorties et de conférences réalisées
-Nombre d'outils pédagogiques réalisés
-Nombre de plaquettes « chiroptères » diffusées

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-L'ONF
-Communes et communautés de communes	-Réserve Naturelle TM 71
-Pays HVA	-La Fédération Aude Claire
-Les associations à visées patrimoniales	-La Chambre d'Agriculture
-L'éducation nationale	
-La population	
-Les AAPPMA	
-Les ACCA	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	43 000 €

3.10.3. Fiche action 10.c

****	10.c	Engager les acteurs locaux dans la voie de la contractualisation	2
			4

Préambule : Le résultat attendu en matière de gestion des habitats d'intérêt communautaire repose sur l'engagement contractuel d'acteurs locaux. La démarche visant la signature de contrats ou chartes constitue pour la structure animatrice le fer de lance visant la réalisation d'une partie importante des objectifs du docob.

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A</i>		Coût
-Rencontrer les agriculteurs, propriétaires forestiers et autres acteurs locaux. (8 jours/an x 6 années)	48 j	21 600 €
-Contribuer à la signature de chartes Natura 2000		
-Contribuer au montage des contrats en amont des services de la DDAF	N.C	NC

<i>Indicateurs de réalisation</i>
-Nombre d'acteurs rencontrés
-Nombre de chartes signées
-Nombre de contrats signés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	-La Chambre d'Agriculture
-Les agriculteurs	-CRPF
-ONF	-ONF
-Communes	
-Propriétaires forestiers privés	
-Autres acteurs du site	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	NC

3.10.4. Fiche action 10.d

***	10.d	Sensibiliser le grand public	3
			3

Préambule : Il s'agit de mettre à disposition auprès du grand public un maximum d'informations sur le site et sa gestion. L'objectif consiste à la valorisation des espaces naturels auprès des visiteurs occasionnels.

Mesures proposées – PDRH 323 A et/ou 323 D	Coût
-Editer et diffuser une plaquette « grand public ». Cette action se fera en collaboration avec le site du Bassin du Rébenty et autres sites des Pyrénées audoises.	3 000 €
-Réaliser des panneaux d'information Natura 2000 sur le site. Quatre grands panneaux.	7 500 €
-Réaliser des panneaux d'information sur les sites facilement accessibles, concernant les actions contractuelles engagées.	N.C
-Réaliser un site internet en lien avec les autres sites Natura 2000 locaux.	1 000 €
-Proposer, en collaboration avec les offices du tourisme et les associations patrimoniales locales, des conférences et sorties guidées en période estivale, en particulier.	10 000 €

Indicateurs de réalisation
-Nombre de documents édités et distribués
-Nombre de sorties et de conférences réalisées
-Nombre de personnes ayant participées aux sorties et conférences
-Nombre de « visiteurs » du site internet.
-Nombre de panneaux réalisés

Partenaires pressentis	Partenaires techniques
-Structure animatrice	-L'ONF
-Les associations à visées patrimoniales	-Réserve Naturelle TM 71
-Les communautés de communes	-La Chambre d'Agriculture
-Pays de la Haute Vallée de l'Aude	-La Fédération Aude Claire
	-Les Offices du tourisme

Financeurs	Programmes	% financement
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût (partiel)	21 500 €

3.10.5. Fiche action 10.e

****	10.e	Rédiger annuellement un compte-rendu d'activité d'animation et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs	4
			4

Préambule : Une synthèse de ces comptes-rendus, tous les 6 ans, permettra de faire le point sur l'avancement de l'animation et des actions

<i>Mesures proposées – PDRH 323 A</i>		<i>Coût</i>
-Rédiger à la fin de chaque année un suivi des activités d'animation en utilisant la base de données « évaluation de la mise en œuvre du docob » de l'ATEN.	3j x 6	8 100 €
-Rédiger, reproduire et diffuser un rapport annuel d'animation synthétique.	3j x 6 + impression et diffusion	10 500 €
-Après cinq années d'animation, réaliser une analyse de la base de données et faire un bilan au regard des objectifs à atteindre.	10 j	4 500 €

Indicateurs de réalisation

-Production des rapports annuels diffusés

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Partenaires techniques</i>
-Structure animatrice	

<i>Financeurs</i>	<i>Programmes</i>	<i>% financement</i>
-FEADER	-PDRH	50 %
-Etat	-MEDAD - programme 180 / sous action Natura 2000	} 50 %
-Collectivités territoriales		

Durée du programme	6 ans
Estimation du coût	23 100 €